

*Pêcheries—Loi*

Je voudrais soulever quelques objections à propos des remarques du ministre des Pêches et des Océans il y a un moment et également de celles du critique officiel du parti néo-démocrate. C'est peut-être le bon moment de le faire puisqu'il semblerait que nous allons parvenir à un accord en coulisse.

Tout d'abord, le critique officiel du NPD a parlé de ce qu'il appelle les droits de mouillage. Je pense que le ministre des Pêches, lui, appelle ça les droits d'amarrage. Les pêcheurs parlent des droits de quai. Il y a quand même une différence. L'endroit d'amarrage est généralement une zone d'ancrage ou encore une zone réservée à des besoins liés à la pêche. Le mouillage peut être au milieu de l'océan atlantique. Être à quai, c'est être attaché à un quai, directement ou indirectement. En d'autres termes, un bateau pourrait être attaché à un autre qui serait attaché à un quai ou à plusieurs bateaux eux-mêmes attachés à un quai ou le bateau pourrait être amarré au quai directement. Je voulais simplement préciser la terminologie. Nous parlons d'être à quai, non du mouillage, comme le dit le NPD, ou de l'amarrage, comme le précise le ministre des Pêches et des Océans.

● (1200)

Lorsque le critique officiel du parti néo-démocrate a parlé il y a un moment, il a dit que doubler les droits de mouillage ou les droits de quai, comme on devrait les appeler, est injuste parce que, dans certaines provinces, il n'y a pas de droits. C'est ce qui a été révélé hier soir au comité permanent. Il a raison de dire que l'on s'en est aperçu hier, mais je ne suis pas d'accord avec le raisonnement. Je ne pense pas que l'on devrait prélever des droits d'amarrage. Peut-être voudrait-il modifier sa position en conséquence. Il ne devrait y avoir des droits de quai nulle part. Je comprends ce qu'il veut dire. Il est en colère, car les pêcheurs de Colombie-Britannique doivent payer pour amarrer leurs bateaux, mais je n'arrive pas à concevoir que, au départ, ils aient toléré cela. On nous a dit qu'un pêcheur devait payer \$60 par mois pour amarrer son bateau et que celui-ci n'était même pas amarré au quai. C'était son port d'attache. Les droits vont maintenant passer, pour lui, à \$120 par mois, ce qui lui donnera le droit d'amarrer son bateau à un quai. Je ne comprends pas les pêcheurs de Colombie-Britannique ou les syndicats qui les représentent. Je ne comprends pas comment ils ont pu accepter cela.

Je ne suis pas d'accord avec le ministre lorsqu'il dit qu'il étudie la question du régime d'assurance des navires de pêche. Il a dit à plusieurs personnes, je pense que c'était en coulisse, qu'il fera en sorte qu'aucun pêcheur ne soit dans l'impossibilité d'obtenir une assurance. C'était le ton général de ses remarques. Le fait est que n'importe quel pêcheur peut obtenir une assurance privée pour son navire. Il n'y a pas de doute là-dessus, mais quels seront les coûts? Les bateaux les plus percés, les plus vieux avec un fond pourri, peuvent être assurés, mais quelles seront les primes? Voilà le problème. Lorsque l'on a avisé les pêcheurs que le régime d'assurance des navires de

pêche serait annulé, je veux dire le régime proposé par le gouvernement, les pêcheurs ont dû chercher ailleurs. Le 31 mars arrive et beaucoup d'entre eux devront renouveler leur assurance. Ils s'adresseront à des compagnies d'assurance privées qui exigeront des primes trois fois supérieures à celles qu'ils payaient l'année dernière. Certains propriétaires de grandes embarcations paieront entre \$20,000 et \$30,000. De deux choses l'une: le ministre supprime le régime d'assurance ou il le maintient.

Je me permets un conseil au ministre. Il ne peut supprimer le régime d'assurance parce que ce régime a été établi pour répondre à des besoins particuliers. Et il comble effectivement ces besoins. Mais le gouvernement prétend qu'il ferait des économies s'il s'en débarrassait. Or, il se trouve que le bilan de ce régime d'assurance est positif puisqu'il a permis de réaliser des bénéfices de 5 millions de dollars depuis le début des années 1950. Où sont donc les économies dont parle le gouvernement? Sur le plan salarial, puisque tous ceux qui travaillent dans ce secteur seront mis à pied, mais le gouvernement n'y gagnera pas à la longue. Il est exact que le régime d'assurance était déficitaire l'année dernière et l'année précédente, mais, comme l'ont fait remarquer des témoins aux audiences du comité hier soir, il est avantageux à long terme. Le ministre des Pêches et des Océans devrait annoncer immédiatement qu'il va dénoncer la politique mal éclairée que lui a imposée le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) en maintenant ce régime d'assurance. Il devrait dire aux pêcheurs du Canada qu'ils n'ont pas lieu de s'inquiéter, qu'ils n'auront pas à payer leur assurance deux ou trois fois plus cher que l'année dernière.

J'ai entendu certains députés dire que les pêcheurs pouvaient s'assurer ailleurs au même prix, sinon moins cher. Personne ne les empêche de le faire. Fort bien. S'ils obtiennent d'aussi bonnes conditions auprès des compagnies privées, ils seraient fous de s'adresser au gouvernement fédéral. Si c'est le cas, grand bien leur fasse. Mais ce régime d'assurance a été institué pour les gens qui n'avaient pas les moyens de s'assurer auprès de compagnies privées et qui avaient besoin d'argent immédiatement en cas d'accident. Il a été institué pour les pêcheurs des régions du Nord, des régions très isolées. Ces pêcheurs avaient énormément de mal à s'assurer auprès de compagnies privées parce qu'il aurait fallu inspecter les bateaux sur les lieux, c'est-à-dire dans les petites localités du Nord. Le ministre devrait donc annoncer immédiatement que l'énoncé de principe du président du Conseil du Trésor ne tient plus.

Dans la motion néo-démocrate à l'étude aujourd'hui, on parle des pouvoirs du ministre. Il a été forcément question au cours de ce débat de problèmes comme le régime d'assurance et des droits de mouillage, qui coûteront deux fois plus cher dorénavant, puisque ces domaines relèvent du ministre. Mais il y a d'autres mesures guère louables qui ont été prises avec l'autorisation du ministre depuis que le gouvernement dirige le pays. Je parle des coûts exorbitants des cartes maritimes, notamment. Ces coûts ont été imposés au ministre des Pêches par le président du Conseil du Trésor.